

FO assurances souhaite porter à la connaissance de tous les salariés de la profession le communiqué de presse qui fait suite à la conférence qu'elle a organisée jeudi 7 juin 2018. Ce communiqué est consultable sur le site <http://foassurances.fr>.

Cette affaire concerne toute la profession de l'assurance qui peut-être confrontée aux **accords de performance collective** rendus possibles par la loi de ratification des ordonnances MACRON.

Du fait de ces dernières, le patronat peut imposer la baisse du salaire, du travail gratuit, des mobilités fonctionnelles et géographiques dès lors qu'il a obtenu un **accord de performance collective** signé de syndicats qui ont obtenu plus de 50 % des voix aux dernières élections.

Alors qu'elle a été retoquée par la Cour d'Appel de Paris le 3 mai 2018, après avoir fait pression sur les syndicats FO et CGT pour qu'ils renoncent à l'exécution de cette décision, la Direction de Generali a annoncé dans un communiqué du 1^{er} juin 2018 la signature d'un **accord de performance collective** qui ne dit pas son nom et qui a pour effet d'augmenter la durée du travail jusqu'à 5 jours sans aucune contrepartie salariale.

La FEC-FO a expliqué la situation et exposé les revendications qu'elle soutient au sein de Generali :

- **FO ne lâchera pas les revendications soutenues par les salariés de Generali et ne renoncera pas à l'exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 3 mai 2018**
- **FO réclame la compensation salariale, ou sous forme de congés, des jours ou heures travaillées et non payées depuis le 1^{er} janvier 2016,**
- **FO réclame le paiement intégral de tout jour ou de toute heure travaillée, du fait de ce nouvel accord, s'il se confirme qu'il est signé.**

La résistance de FO chez Generali, dans l'unité avec la CGT, est appuyée par la section fédérale des assurances de la FEC-FO et par l'ensemble de la FEC-FO.

Jamais FO n'acceptera un accord qui diminue les droits des salariés. FO signe et défend les accords qui apportent des garanties et des droits aux salariés comme celui qui gouverne notre régime professionnel de prévoyance. FO est favorable à la négociation et défend le produit de la négociation collective et s'oppose à tout recul social.

**Alors rejoignez FO,
rejoignez les sections FO dans votre entreprise.**

**Renforcer le syndicat indépendant qu'est le syndicat FO
est vital pour l'avenir des salariés de la profession**

Paris, le 11 juin 2018

✂

BULLETIN D'ADHESION

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

PORTABLE MAIL

COMPAGNIE.....

ADRESSE.....

SIGNATURE

DATE.....